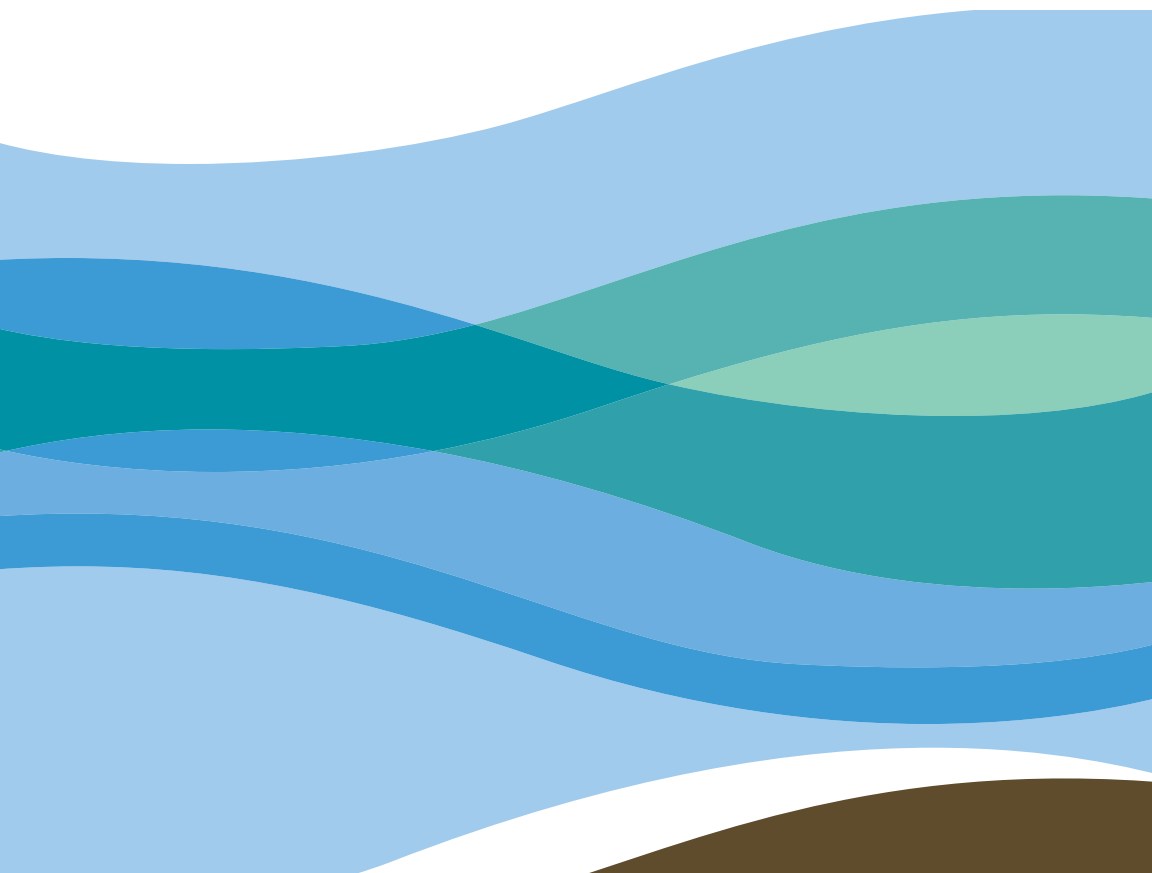


NOTE AUX CADRES SUPÉRIEURS

**CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET INFORMATIONS CONNEXES**



NOTE AUX CADRES SUPÉRIEURS

**CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET INFORMATIONS CONNEXES**



## Préface

La division Développement des connaissances de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a commandé la rédaction de la présente note afin de sensibiliser les cadres supérieurs canadiens aux questions de gestion et d'information financière que le changement climatique pose aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

Les activités de toutes les entreprises, que celles-ci fassent ou non appel public à l'épargne, seront touchées par le changement climatique. Le présent document traite du changement climatique en termes d'atténuation et d'adaptation, ainsi que de son incidence sur l'exploitation et sur les finances des entreprises.

Que ce soit en raison des obligations réglementaires ou de l'intérêt accru des actionnaires pour la question, le changement climatique a des conséquences importantes sur la communication de l'information par les sociétés ouvertes. La présente note traite donc de l'information liée au changement climatique à communiquer dans les états financiers et dans le rapport de gestion, et des incidences sur le plan des attestations du chef de la direction et du chef des finances ainsi qu'en matière de responsabilité civile.

Le document consiste en une brève analyse des points susmentionnés, accompagnée de cinq questions que les dirigeants devraient se poser sur le changement climatique et sur les informations connexes à fournir. Des sources supplémentaires d'information sont indiquées en annexe pour ceux qui désirent approfondir le sujet.

L'ICCA tient à remercier les auteurs, Julie Desjardins, CA, et Alan Willis, CA, ainsi que les permanents de l'ICCA qui ont soutenu le projet.

Dave Pollard, CA  
Vice-président, Développement des connaissances

# Quelles sont les conséquences du changement climatique dans le monde des affaires?

Rappelons quelques éléments :

- le Canada a introduit l'obligation pour divers établissements industriels de fournir des informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2006 d'ici le 31 mai 2008;
- le Canada a établi un cadre réglementaire obligeant les établissements de certaines branches d'industrie à réduire, d'ici la fin de 2010, leurs émissions de GES de 18 % par rapport à leur niveau de 2006;
- le Canada a également établi un cadre réglementaire en vue de la mise en place d'un système national d'échange de droits d'émission de GES pour toutes les activités non réglementées;
- l'Alberta a mis en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007 une réglementation liée au changement climatique, qui établit des limites pour l'intensité des émissions de GES de certains établissements industriels;
- le Québec a instauré en 2007 une écotaxe visant les distributeurs de carburants et de combustibles, qui touche un grand nombre d'entreprises;
- la Colombie-Britannique a annoncé dans son budget déposé en février 2008 son intention d'instaurer une écotaxe sur la consommation de carburant visant les utilisateurs.

Les répercussions du changement climatique se font sentir sur de nombreux aspects de la vie : les récoltes, la productivité des forêts, la propagation des maladies, la disponibilité de l'eau et des ressources énergétiques, la santé des écosystèmes, les régimes climatiques, et la stabilité des infrastructures et des moyens de transport, toutes des choses dont dépendent les individus et les entreprises.

Le changement climatique est une question pressante à l'échelle de la planète. Mais pour l'entreprise, c'est aussi une question d'affaires et de valeur actionnariale, qui touche la stratégie, la gestion des risques et les résultats financiers. Les investisseurs veulent pour leur part pouvoir estimer l'incidence du changement climatique sur les bénéfices futurs et sur l'avantage concurrentiel d'une entreprise. Ils veulent aussi pouvoir distinguer les secteurs gagnants des secteurs perdants et, dans un même secteur, les entreprises gagnantes des entreprises perdantes.

Le présent document consiste en une brève analyse des incidences du changement climatique sur l'entreprise, accompagnée de cinq questions que les dirigeants devraient se poser sur le changement climatique et sur les informations connexes à fournir. Enfin, des sources supplémentaires d'information sont indiquées en annexe pour ceux qui désirent approfondir le sujet.

## Conséquences du changement climatique pour les entreprises

Les entreprises devraient aborder le changement climatique sous deux aspects distincts :

- l'atténuation (ce qu'il faut faire pour réduire les émissions de GES, reconnues pour être la cause du changement climatique);
- l'adaptation (ce qu'il faut faire pour s'adapter aux conséquences actuelles et prévues du changement climatique).

Les entreprises devront s'adapter aux effets du changement climatique, peu importe les progrès réalisés de par le monde sur le plan de l'atténuation. De plus en plus, il deviendra important de mettre en œuvre des mesures d'adaptation en plus des mesures d'atténuation.

### Atténuation

L'atténuation implique la réduction des émissions de GES.

Un premier pas consiste pour l'entreprise à mesurer les émissions de GES directement attribuables à ses activités dans le monde, et peut-être aussi à ses fournisseurs et à ses produits et services. Il existe des méthodes reconnues pour l'inventaire des émissions de GES<sup>1</sup> et pour la certification de l'information sur les émissions de GES<sup>2</sup>.

La réduction des émissions de GES prend une importance accrue du fait que les États de par le monde ont commencé à mettre un prix sur ces émissions. Par exemple, certains États ont institué une écotaxe; d'autres ont fixé des objectifs de réduction des émissions<sup>3</sup> ou un plafond des émissions; d'autres encore ont instauré des systèmes d'échange de droits d'émission. De plus en plus, les entreprises doivent payer pour leurs émissions de GES, et les états financiers en refléteront le prix.

### Adaptation

L'adaptation implique des mesures pour limiter les effets du changement climatique et y réagir.

Les sociétés qui ne sont pas de grandes émettrices de GES auraient tort de penser qu'elles n'ont pas besoin d'évaluer les effets du changement climatique. Ces effets, tels que les conditions météorologiques extrêmes, la raréfaction de l'eau et des ressources énergétiques, la variation du niveau des mers, et les répercussions sur le transport, les forêts, les récoltes, la vie marine, la faune et la santé humaine, amèneront tous leur lot de défis

---

1 La norme ISO 14064 de l'Organisation internationale de normalisation et le *Greenhouse Gas Protocol Initiative* fournissent des directives sur la quantification des émissions de GES. L'ISO, le World Resources Institute et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable ont signé en décembre 2007 un protocole d'entente pour promouvoir conjointement l'ISO 14064 et les normes du *GHG Protocol*.

2 Par exemple, la partie 3 de la norme ISO 14064. De plus, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB) annonce un projet d'élaboration d'une nouvelle norme internationale de missions d'assurance sur l'information relative aux émissions de carbone.

3 Au Canada, par exemple, la *Climate Change and Emissions Management Amendment Act* de l'Alberta a été adoptée le 20 avril 2007. Le *Specified Gas Emitters Regulation* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007, accompagné de l'*Administrative Penalty Regulation*.

à relever. Pour s'adapter à ces phénomènes, les entreprises devront déterminer quelles en sont les répercussions actuelles et potentielles sur leurs activités, s'y rendre moins vulnérables et tirer profit des occasions qui en découlent. Il se peut par ailleurs que les questions d'adaptation se fassent plus pressantes dans certaines régions et dans certains secteurs d'activité que dans d'autres.

Les entreprises accorderont donc une importance accrue à l'adaptation dans leur stratégie et dans leur gestion des risques. Les mesures prises en réaction aux effets du changement climatique et dans le but de les limiter seront ultimement reflétées dans les états financiers.

### *Incidences sur l'exploitation et les finances des entreprises*

L'atténuation et l'adaptation auront des incidences diverses sur l'exploitation des entreprises, la prise de décisions financières et la publication de l'information.

- **Considérations nouvelles en matière d'investissement :** La possibilité de générer et de vendre des crédits de réduction des émissions donne une nouvelle dimension à la prise de décisions d'investissement et rend davantage attrayantes des dépenses en immobilisation qui, autrement, n'auraient pas atteint le taux de rendement minimal.
- **Défis nouveaux pour les multinationales :** Les entreprises multinationales devront composer avec diverses réglementations sur les émissions et divers systèmes d'échange de droits d'émission, chacun comportant des règles différentes et présentant des risques et des occasions différents.
- **Considérations nouvelles en matière de regroupement d'entreprises :** Déjà complexe, le sujet le sera davantage, puisqu'il faudra tenir compte de l'incidence du changement climatique en ce qui concerne les risques, les possibilités et l'évaluation.
- **Passifs nouveaux, actifs nouveaux :** Il y aura des éléments nouveaux de passif et d'actif ainsi que des charges et des produits nouveaux à comptabiliser dans les états financiers.

Par exemple, la réglementation peut prévoir des objectifs de réduction des émissions et des amendes pour les entreprises qui ne les atteignent pas. Dans ce cas, des passifs et des charges devraient être comptabilisés à mesure que des émissions sont produites. Les entreprises qui achèteront des crédits de réduction des émissions (réductions réalisées dans des secteurs qui n'y sont pas contraints) pour atteindre les objectifs réglementaires auront des actifs nouveaux à comptabiliser dans leurs états financiers.

- **Informations nouvelles à fournir dans le rapport de gestion :** Comme nous le verrons dans la prochaine section, on attend des entreprises qu'elles communiquent à leurs actionnaires, dans le rapport de gestion, les questions significatives liées au changement climatique.

Le changement climatique aura davantage de répercussions sur l'efficacité de l'exploitation et les résultats financiers dans certaines entreprises que dans d'autres, mais toutes les entreprises devront vraisemblablement évaluer la nature et l'ampleur des incidences réelles et potentielles.

**Questions que les dirigeants d'entreprise devraient se poser :**

1. Comment la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter aux effets du changement climatique et de tenir compte de la réglementation actuelle et prévue sur la question influe-t-elle sur les stratégies, les occasions d'affaires, les risques et les résultats financiers de l'entreprise?
2. Qu'est-ce que l'entreprise prévoit faire en réaction aux incidences du changement climatique et à la réglementation actuelle ou prévue liée au changement climatique? Son plan d'action soutient-il la comparaison avec ceux des concurrents?

## Informations à fournir par les entreprises

Comme nous l'avons dit, de plus en plus, les questions liées au changement climatique seront reflétées dans les états financiers. En outre, la norme 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui porte sur les obligations d'information continue, oblige les sociétés à faire état, dans leur rapport de gestion et dans leur notice annuelle, des faits, risques et incertitudes significatifs ayant trait à leur exploitation.

### États financiers

Les écotaxes, les objectifs réglementaires de réduction des émissions, les plafonds des émissions et les échanges de droits d'émission donnent tous lieu à des opérations devant être comptabilisées dans les états financiers. Cependant, le manque de directives claires sur la comptabilisation de ces opérations entraîne l'utilisation d'une diversité de méthodes comptables<sup>4,5</sup>. Dépendamment de l'importance relative, le manque d'uniformité des méthodes comptables peut être problématique pour les utilisateurs internes et externes des états financiers qui voudraient porter un jugement sur les flux de trésorerie, les résultats publiés et la situation financière.

### Rapport de gestion

Les sociétés ouvertes doivent-elles fournir des informations sur les questions liées au changement climatique dans leur rapport de gestion?

Les autorités de réglementation en valeurs mobilières exigent que les sociétés fournissent, dans leur rapport de gestion, des informations sur :

*«les tendances et les risques importants qui ont eu une incidence sur les états financiers, ainsi que [sur] les tendances et les risques qui pourraient dorénavant avoir une incidence<sup>6</sup>».*

Les autorités exigent que le rapport de gestion porte également :

*«sur l'information importante qui n'est pas traitée de façon approfondie dans les états financiers<sup>7</sup>».*

Les états financiers ne refléteront pas pleinement les considérations en matière de stratégie et de gestion des risques qui sont associées au changement climatique. Il est donc crucial de se demander si les questions liées au changement climatique sont importantes et doivent, de ce fait, être communiquées. Selon les autorités de réglementation des marchés de valeurs mobilières, la détermination de l'importance de l'information fait appel à la question suivante :

*«La décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de la société serait-elle différente si l'information en question était passée sous silence ou formulée de façon incorrecte<sup>8,9</sup>?»*

4 PricewaterhouseCoopers et IETA, *Trouble-Entry Accounting — Revisited*, septembre 2007.

5 L'International Accounting Standards Board (IASB) a ajouté un projet sur les systèmes d'échange de droits d'émission à son programme de travail en décembre 2007.

6 Annexe 51-102A1, partie 1 a).

7 Annexe 51-102A1, partie 1 a).

8 Annexe 51-102A1, partie 1 f).

Bien sûr, l'information liée au changement climatique n'est pas importante pour les décisions des spéculateurs à court terme. Par contre, on peut difficilement en nier l'importance pour les investisseurs institutionnels.

Au Canada comme à l'étranger, les grands investisseurs institutionnels jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la communication d'informations liées au changement climatique. Le sujet du changement climatique revient dans un nombre croissant de résolutions d'actionnaires, qui obtiennent de plus en plus de votes en leur faveur lors des assemblées générales annuelles<sup>9</sup>. Des entreprises d'investissement comme Goldman Sachs<sup>10</sup> ont adopté des politiques relatives au changement climatique. Marchés mondiaux CIBC a créé un indice composé de la vulnérabilité au plafonnement des émissions de carbone, qui permet d'établir un classement des sociétés par secteur d'activité en fonction de leur exposition aux risques associés à un système de plafonnement des émissions de GES et d'échange de droits d'émission. Enfin, les assureurs, dont les placements à l'échelle mondiale dépassent les 16 billions de dollars<sup>11</sup>, demandent aux sociétés dont ils détiennent des titres d'améliorer leur communication d'informations<sup>12</sup>.

Il n'y pas que les investisseurs à long terme qui réclament une meilleure information sur les conséquences du changement climatique. Des sociétés le font aussi. Par exemple, certaines commencent à exercer des pressions en ce sens sur les intervenants de leur chaîne d'approvisionnement.

Les autorités de réglementation des marchés de valeurs mobilières ont indiqué qu'elles porteront une attention accrue aux informations fournies sur le changement climatique et les autres questions environnementales lorsqu'elles passeront en revue les documents déposés<sup>13</sup> par les entreprises.

Les dirigeants auraient donc intérêt à voir si les informations concernant le changement climatique fournies dans les états financiers et le rapport de gestion de leur entreprise sont adéquates<sup>14</sup>. Ils devraient également penser aux questions que leur poseront les administrateurs au sujet du caractère adéquat de ces informations avant l'approbation des états financiers et du rapport de gestion par le comité de vérification et le conseil.

---

9 <http://www.incr.com/NETCOMMUNITY/Page.aspx?pid=855&srcid=198>

10 On trouvera en annexe un lien vers la politique de Goldman Sachs.

11 CERES, *From Risk to Opportunity: 2007—Insurer Responses to Climate Change*, octobre 2007, page 33.

12 ClimateWise, *Reducing the Risk for Tomorrow*, [http://www.climatewise.org.uk/media/669/factsheet\\_final.pdf](http://www.climatewise.org.uk/media/669/factsheet_final.pdf)

13 Par exemple : Alberta Securities Commission, *Continuous Disclosure Review Program 2006 Report*, page 10; Avis du personnel de la CVMO 51-706, *Corporate Finance Branch Report 2007*, 1<sup>er</sup> novembre 2007, page 21; Avis du personnel de la CVMO 51-716, *Environmental Reporting*, 27 février 2008.

14 Voir le document de travail de l'ICCA, *Informations à fournir dans le rapport de gestion sur l'incidence financière des changements climatiques et d'autres questions environnementales*, octobre 2005, [http://www.icca.ca/download.cfm?ci\\_id=35203&la\\_id=2&re\\_id=0](http://www.icca.ca/download.cfm?ci_id=35203&la_id=2&re_id=0)

### ***Attestations du chef de la direction et du chef des finances***

Dans le cas des sociétés ouvertes, les autorités de réglementation exigent des attestations du chef de la direction et du chef des finances quant à la fidélité et à l'exhaustivité des informations fournies dans les états financiers, le rapport de gestion et la notice annuelle<sup>15</sup>. Sauf dans le cas des émetteurs émergents, ces dirigeants doivent également attester le caractère adéquat des contrôles et procédures de communication de l'information pour ce qui est de produire de l'information fiable en temps opportun. Cela s'applique à l'ensemble de l'information qui devrait figurer dans les documents déposés auprès des autorités, y compris les informations liées au changement climatique.

Certaines entreprises ont consenti des investissements substantiels à l'établissement de systèmes d'information fiables relativement aux émissions de GES. Cependant, beaucoup d'autres ne l'ont pas fait.

### ***Responsabilité civile***

Dans les sociétés ouvertes, les cadres supérieurs et les administrateurs, notamment, doivent s'interroger sur le risque qu'ils pourraient courir de faire l'objet d'une poursuite au Canada pour communications publiques trompeuses ou omission d'avoir satisfait en temps opportun à des obligations d'information. Dans un tel contexte, il est extrêmement important de garder trace du processus décisionnel relatif à la communication d'informations.

Il y a un risque à ne fournir les informations liées au changement climatique qu'à l'extérieur des documents déposés auprès des autorités, par exemple uniquement dans les rapports de performance environnementale ou les réponses à des enquêtes comme celles du Carbon Disclosure Project<sup>16</sup>. Si les informations qui s'y trouvent sont jugées importantes pour les investisseurs, alors les autorités de réglementation exigeront qu'elles figurent également dans le rapport de gestion.

### **Questions que les dirigeants d'entreprise devraient se poser :**

3. Les questions liées au changement climatique, dans leurs conséquences actuelles ou potentielles pour l'entreprise, peuvent-elles influencer l'analyse et la prise de décisions des investisseurs à l'égard de l'entreprise?
4. Si oui, c'est donc dire que les questions liées au changement climatique sont susceptibles d'être considérées importantes pour les investisseurs; dans ce cas, des informations appropriées sont-elles fournies dans le rapport de gestion et/ou les états financiers ainsi qu'à d'autres endroits, comme dans le message aux actionnaires du chef de la direction?
5. Quels systèmes, processus et contrôles ont été mis en place pour assurer la collecte d'informations fiables et à jour sur le changement climatique à des fins d'analyse et de prise de décisions par la direction ainsi que de communication aux investisseurs et de déclaration des émissions de GES aux pouvoirs publics?

<sup>15</sup> La notice annuelle n'est pas exigée dans le cas des émetteurs émergents.

<sup>16</sup> Voir l'annexe «Sources supplémentaires d'information».

## Conclusion

L'adaptation aux effets du changement climatique ainsi que leur atténuation peuvent avoir des répercussions importantes sur les activités et les finances d'une entreprise. Les dirigeants doivent donc prendre des mesures concrètes à l'égard des incidences du changement climatique et de la réglementation correspondante sur les stratégies, les risques, les occasions d'affaires et les résultats financiers de l'entreprise. Il est essentiel, en premier lieu, de mesurer les émissions de GES de l'entreprise et de déterminer son exposition potentielle aux effets du changement climatique. L'entreprise qui se montre proactive vis-à-vis du changement climatique devrait rapidement pouvoir en tirer un avantage concurrentiel de diverses façons.

Enfin, les chefs de la direction et les chefs des finances doivent veiller à ce que les informations fournies dans le rapport de gestion et dans la notice annuelle au sujet des risques rattachés au changement climatique, des stratégies y afférentes et des incidences financières potentielles répondent aux exigences des autorités de réglementation des marchés de valeurs mobilières et aux attentes des investisseurs.

## Annexe : Sources supplémentaires d'information

### ***Communication d'informations liées au changement climatique***

Calvert Investments, CERES et Carbon Disclosure Project, *Climate Risk Disclosure by the S&P 500*, janvier 2007. Il s'agit d'une analyse de la quantité et de la qualité des informations que les sociétés figurant au classement S&P 500 ont fournies aux investisseurs sur les risques et les occasions liés au changement climatique.

<http://www.ceres.org/pub/docs/CeresSP500.pdf>

CERES, *Global Framework for Climate Risk Disclosure: A Statement of Investor Expectations for Comprehensive Corporate Disclosure*, octobre 2006. Il y est question des informations dont les investisseurs institutionnels ont besoin pour analyser et évaluer les risques et occasions d'affaires qui se présentent à une entreprise du fait du changement climatique.

<http://www.ceres.org/pub/docs/Framework.pdf>

L'Institut Canadien des Comptables agréés, *Informations à fournir dans le rapport de gestion sur l'incidence financière des changements climatiques et d'autres questions environnementales*, document de travail, octobre 2005. Cette publication traite de la nécessité et de la nature des informations à fournir dans le rapport de gestion sur l'incidence financière des questions liées au changement climatique.

[http://www.icca.ca/download.cfm?ci\\_id=35203&la\\_id=2&re\\_id=0](http://www.icca.ca/download.cfm?ci_id=35203&la_id=2&re_id=0)

### ***Comptabilisation dans les états financiers***

PricewaterhouseCoopers et IETA, *Trouble-Entry Accounting Revisited*, septembre 2007. Cette publication fait la lumière sur la diversité des méthodes utilisées actuellement pour comptabiliser les droits d'émission et leur échange dans l'Union européenne.

[http://www.pwc.com/uk/eng/ins-sol/publ/pwc\\_trouble\\_entry\\_sep07.pdf?utr=1](http://www.pwc.com/uk/eng/ins-sol/publ/pwc_trouble_entry_sep07.pdf?utr=1)

### ***Évaluation comparative : gouvernance d'entreprise et changement climatique***

CERES, *Corporate Governance and Climate Change: Making the Connection, Summary Report*, mars 2006. Dans cette publication, 100 sociétés des 10 principales branches d'industrie émettrices de GES en Amérique sont comparées au regard de 14 mesures de gouvernance qu'elles peuvent prendre pour agir de façon proactive vis-à-vis du changement climatique.

[http://www.ceres.org/pub/docs/Ceres\\_corp\\_gov\\_and\\_climate\\_change\\_sr\\_0306.pdf](http://www.ceres.org/pub/docs/Ceres_corp_gov_and_climate_change_sr_0306.pdf)

### ***Intérêt des investisseurs à l'égard du changement climatique***

CERES, *Managing the Risks and Opportunities of Climate Change: A Practical Toolkit for Corporate Leaders*, janvier 2006. Cette publication contient des outils pour établir une stratégie sur la question, assurer le suivi de sa réalisation et en rendre compte.

[http://www.ceres.org/pub/docs/Ceres\\_corporate\\_toolkit\\_012006.pdf](http://www.ceres.org/pub/docs/Ceres_corporate_toolkit_012006.pdf)

*Goldman Sachs Environmental Policy Framework*. Cette publication montre comment les questions liées au changement climatique influent sur les conseils, les décisions et les actions de Goldman Sachs en matière d'investissement.

[http://www2.goldmansachs.com/our\\_firm/our\\_culture/corporate\\_citizenship/environmental\\_policy\\_framework/docs/EnvironmentalPolicyFramework.pdf](http://www2.goldmansachs.com/our_firm/our_culture/corporate_citizenship/environmental_policy_framework/docs/EnvironmentalPolicyFramework.pdf)

Rapports du Carbon Disclosure Project. Ces rapports constituent un résumé des réponses des grandes sociétés à une enquête annuelle sur la performance, les politiques et les stratégies liées au changement climatique, réalisée pour le compte d'investisseurs du monde entier.

<http://www.cdproject.net/cdp5reports.asp>

### ***Méthode de mesure des émissions de GES***

World Business Council for Sustainable Development et World Resources Institute, *The Greenhouse Gas Protocol Corporate Standard, Revised Edition*. On y trouve les normes et les directives à l'intention des entreprises qui établissent l'inventaire de leurs émissions de GES.

<http://www.ghgprotocol.org/files/downloads/Publications/ghg-protocol-revised.pdf>



277, rue Wellington Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3H2  
Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements :  
Lucia Ng  
416-204-3395

[www.icca.ca](http://www.icca.ca)

Available in English